

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2010

---

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 176

présenté par  
Mme Mazetier  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 39 TER**

Supprimer cet article

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est de bonne méthode législative d'éviter de modifier, à la marge, le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, dans un texte dédié à la lutte contre l'insécurité. On constate en outre l'Assemblée nationale est appelée à se prononcer sur une réforme d'importance du droit de l'immigration, le jour même de l'examen en commission de cet article.